

## **CAVAM AQUITAINE MORCENX**

**11 septembre 2019**

Nous nous sommes quittés, à la sortie de l'audience du 20 juin dernier, c'est-à-dire à la fin du 2<sup>ème</sup> round devant la cour de cassation sur l'anxiété. Le délibéré est attendu pour aujourd'hui, jour de notre réunion de rentrée. C'est une bonne coïncidence.

Vous le savez le rendu de la première audience du 5 avril dernier a ouvert la porte à tous les exposés, quel que soit leur site d'affectation, dans une entreprise classée ou pas. Nous avons accueilli cette décision comme une grande victoire. En y regardant de plus près les conditions d'accès sont telles que cela va être compliqué, surtout qu'une possibilité supplémentaire de contester notre demande de justice a été offerte aux employeurs.

La question qui nous est posée : « **comment nos associations peuvent, tant régionalement que nationalement, s'en emparer ?** » Nous devons avoir au cours de cette rencontre de rentrée, une réflexion et une prise de position sur ce sujet.

La réponse à l'audience du 20 juin qui va nous être donnée est d'une autre nature, elle concerne d'une part les mineurs et leurs particularités, et d'autre part les cheminots qui s'étaient pourvus en cassation après le refus qui leur avait été infligé sur le seul critère de ne pas appartenir à une entreprise classée. Mais aussi cette réponse confirmera ou non, la prise en compte des expositions aux agents CMR autre que l'amiante. Nous espérons que l'information nous parviendra dans la matinée. **Elle sera un facteur essentiel de notre positionnement politique futur.**

**La démarche unitaire qui a été lancée pour les deux audiences précitées a été reconduite., sur les bases bien précises définies par la dernière AG de la Cavam**

**Régulièrement, le « pénal »** remonte à la surface, toujours d'une manière négative pour les victimes et leurs familles. Depuis 22 ans tous les artifices sont avancés pour faire reculer la simple idée qu'il pourrait y avoir un jour un procès de l'amiante. La dernière en date dans le cadre du procès d'ETERNIT : « il est impossible de dater l'intoxication au produit, il apparaît donc impossible de déterminer qui était aux responsabilités dans l'entreprise au moment des faits ». Cà il fallait le faire, c'est contre toute logique scientifique !!

Canicule, sécheresse, orages et violences ont fait l'actualité des derniers mois. On nous dit que l'homme est responsable du dérèglement climatique, souvent avec juste raison. Alors on culpabilise les citoyens : tris des déchets, économies d'énergie, choix des carburants, et j'en passe. Certes des actions louables, d'une grande importance, à faire ancrer dans les comportements. **Mais est ce qu'il n'est pas indispensable de prendre en premier chef à sa juste hauteur les comportements et les décisions des gouvernements de toute la planète pour qu'ils admettent enfin qu'écologie et les profits économiques qui sont engendrés sont un duo qui ne peut fonctionner.**

L'adjectif « violent » est mis à toutes les sauces journalistiques écrites et surtout visuelles. Pour tous « officiellement » les violences sont condamnables, pour certains c'est le seul moyen de se faire entendre, pour d'autres et plus particulièrement pour le ministre de l'intérieur « il faut bien assurer l'ordre public ! ».

En marge de ces intempéries de plus en plus fortes, ce sont les violences autres, physiques ou morales, policières ou autres que nous ne pouvons laisser sous silence.

Devant les médias avides, chacun cherche à justifier sa ou ses violences. Si elles sont injustifiables, elles masquent aussi d'autres causes et raisons, que l'on ne pourra contourner éternellement en se contentant de découvrir que la société est en pleine mutation. **En fait aujourd'hui ce n'est pas moi CETA**

Transition facile qui a pour but de ne pas mettre dans le panier du « c'est comme ça », le vote des députés de l'assemblée nationale. Certes pas un raz de marée comme cela a été souligné dans notre nouveau blog, mais le CETA a tout de même été acté à hauteur de 266 voix pour et 213 contre par les députés nationaux. Cette validation qui véhicule toutes les incohérences du libre-échange, est aussi un marqueur du fossé qui existe entre les propos de campagne, et les actes de nos dirigeants : présidents de la république et gouvernements qui en sont les instigateurs. Le gouvernement en place en est le plus bel exemple

Le G7 qui vient de s'achever dans notre pays, a été jugé « réussi et utile », par le président de la république. Après une timide remise en cause de l'autre accord MERCOSUR, les 7 dits « grands de ce monde » sont d'accords pour dire : « le libre-échange économique est indispensable aux sociétés modernes ». Tout est dit, un G7 façon « au théâtre ce soir » moins catégorique sur les décisions à prendre face à la problématique du climat et du réchauffement de la planète. Alors réussi pour qui ? pour tous ceux qui en subissent au quotidien les contrecoups aggravés par les décisions politiques aveugles ?

C'est dans ce contexte que la rentrée ministérielle prévoit, une fin d'année, et un exercice 2020 très studieux, avec la poursuite des réformes engagées.

Sans apporter une réponse concrète aux urgentistes et aux personnels soignants qui n'en peuvent plus, certains choix politiques sont passés en catimini ou presque : la validation du plafonnement des indemnités de licenciement, la re visite des indemnités de chômage, le choix arbitraire du remplacement du train journalier de primeurs de Perpignan à Rungis par la rotation d'une flotte de 70 camions « écologie quand tu nous tiens ».

On nous brandit la baisse du nombre de demandeurs d'emplois c'est souvent le cas en période estivale, mais surtout beaucoup de nouveaux emplois qui alimentent les statistiques restent des emplois précaires ou destinés à des étudiants, appelés à survivre dans des conditions souvent déplorables, pour financer leurs études.

Mais le grand chantier annoncé est la réforme des retraites. Pour ne pas oser reculer officiellement l'âge de départ au-delà de 64 ans, on renforce et rend incontournable la décote, de laquelle peu pourront s'affranchir. Tout en sachant que 3 millions de retraités vivent en dessous du seuil de pauvreté, tous supportent de plein fouet la désindexation de leur pension en regard de l'inflation. Au dernières nouvelles la copie serait refondue. On « oublierait » la retraite par point et on allongerait la durée des cotisations. Comme dirait l'indien « il y a de l'enfumage »

La Cavam et ses associations vont devoir, si elles veulent rester en phase avec les orientations nées de l'AG constitutive de 2016, se positionner de nouveau ;

- **Comment nous impliquer dans la bataille sociale de l'automne ?**
- **Quel message doit porter la CAVAM, et chacune de nos associations, à nos adhérents, dans un premier temps, pour appeler à la participation du rassemblement unitaire fixé au 24 septembre ?**

La Cavam Aquitaine se doit de donner sa position, et ses attentes à faire remonter vers le prochain bureau national du 18 septembre, et le prochain C.A.N du mois d'octobre.

Nous ne pouvons pas terminer cette rencontre sans rappeler les modifications législatives relatives aux nouvelles procédures de reconnaissance des maladies professionnelles. Deux circulaires de confirmation d'application pour le 1<sup>er</sup> décembre 2019, faisant suite au décret du 23 avril sont sorties en juillet. Nous avons fait à Bordeaux, deux séances de formation sur ce sujet.

Succinctement, en fin de séance, après avoir pris le temps de traiter comme il se doit les points précédents : orientation et décisions politiques, nous ferons un petit point sur le sujet, et voir qu'elle suite nous pouvons envisager.

Enfin nous dirons quelques mots sur le nouveau blog que nous avons dû créer et voir où il en est